

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2971

présenté par

M. Orphelin, M. Clément, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab et M. Pupponi

ARTICLE 50

I. – Supprimer les alinéas 4 à 6.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 9 à 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions de ce projet de loi de finances (PLF) relatives à la réduction de l'avantage fiscal des grandes entreprises mécènes. L'objectif est de préserver les indispensables ressources financières dont bénéficient de nombreuses activités à but non-lucratif d'intérêt général.